

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf février, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 20h00 à la salle Aristide Carteau, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du quinze février, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Jean LE ROUX
- M. Franck MARTIN
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme France-Muriel BLANCHE

Membre absent, excusé et représenté

- Néant

Au vu du contexte sanitaire, la séance se déroule à huis clos.

La séance démarre à 20h14. Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

M. Jérôme PASDELOU est nommé secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Mme la Maire demande aux élus l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point concernant les devis reçus dans le cadre du remplacement de la crépine du captage (point 6). La proposition est acceptée à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Délégation de signature des devis
2. Devis de Thierry Pinaud et d'Evolis
3. Organisation des élections partielles
4. DETR : acompte pour salle de réunion et de mariage
5. Défibrillateur : proposition de l'APVOC 23 acceptée
6. Devis de la crépine du captage (Demussi et Frans Bonhomme)
7. Questions diverses

1. DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DEVIS

Mme la Maire informe le conseil que nous n'avons pas encore étudié les délégations attribuées au Maire par le conseil municipal, concernant la signature des devis.

Pour de plus amples explications, Mme la Maire passe la parole à l'agente administrative.

Il s'agit en effet, sans passer par une convocation du conseil municipal, d'autoriser Mme la Maire à signer les devis dont le montant reste à définir (en général, le montant est de 6 000 € dans les autres communes).

Cette délégation de signature s'applique à toute sorte de devis, qu'il s'agisse du budget de fonctionnement ou d'investissement.

Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité sur une délégation de signature de devis pour un montant allant jusqu'à 4 000 €/devis.

2. DEVIS DE THIERRY PINAUD ET D'EVOLIS

Mme la Maire informe le conseil que la mairie a reçu deux devis : l'un concernant le changement d'une vanne de secteur Deunière/Vaudelière défectueuse et l'autre concernant une vanne de distribution à l'usager du 13 la Deunière, elle aussi défectueuse.

Le conseil délibère et approuve les 2 devis d'Evolis, moins élevés que ceux de l'entreprise Thierry PINAUD.

A la demande du conseil municipal, l'agente administrative demandera à Evolis s'il est possible d'économiser le "forfait déplacement petits travaux" d'un des deux devis puisque l'entreprise interviendrait une seule fois pour les deux travaux.

3. ORGANISATION DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Mme la Maire nous informe que les dates des élections sont toujours maintenues, à savoir les 21 et 28 mars 2021.

Dans ce cadre, la commission de révision des listes électorales se réunira le 26 février 2021 à 14h.

L'agente administrative nous informe que cette commission ne peut réviser que les mouvements récents de la liste électorale. Les décédés sont automatiquement radiés.

L'organisation du bureau de vote se fera le vendredi 19 mars. Le planning de présence du bureau sera établi suivant les dates prévues par la préfecture.

Des précautions liées aux mesures sanitaires seront mises en oeuvre.

4. DETR : ACOMPTE POUR SALLE DE RÉUNION ET DE MARIAGE

Mme la Maire informe le conseil qu'elle et M. BONNEFONT sont allés en préfecture le 29 janvier 2021 demander un deuxième acompte de DETR afin de pouvoir régler la dernière facture de l'entreprise Lambert, à savoir : 4 910,15 € TTC.

5. DÉFIBRILLATEUR : PROPOSITION DE L'APVOC 23 ACCEPTÉE

Mme la Maire informe que le conseil a reçu un nouveau courriel de l'APVOC 23, s'excusant pour la formulation ambiguë de son premier message. Il ne s'agit pas de payer 1 900 € pour le défibrillateur mais de subventionner l'association à hauteur des possibilités de la commune.

Mme la Maire et son adjoint ont décidé de verser la somme de 200 €.

La pose du défibrillateur sera effectuée sous peu. Des pompiers seront présents afin d'en expliquer le fonctionnement ainsi que des représentants de l'association. Un pot de l'amitié sera organisé à l'occasion de la remise.

Le défibrillateur sera installé en extérieur.

6. DEVIS DE DEMUSSI ET DE FRANS BONHOMME

Mme la Maire informe que M. PASDELOU nous a communiqué deux devis pour le changement de crépine au captage. Le premier s'élève à 616,10 € TTC (Demussi), le second à 381,60 € TTC (Frans Bonhomme).

M. PASDELOU détaille le choix technique des 2 devis (crépine en INOX AISI 316L en raison de l'agressivité de l'eau communale).

Le conseil valide le devis de Frans Bonhomme, moins onéreux que celui de Demussi.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Changement des luminaires défectueux : Mme la Maire informe le conseil que SPIE attendait la livraison des lampes. Les ayant reçues, elle interviendra la semaine prochaine.
- Travaux d'assainissement de la mairie : Mme la Maire informe le conseil que l'entreprise PINARD interviendra en début de semaine prochaine. Le conseil évoque l'urgence des travaux en raison des élections des 21 et 28 mars 2021.
- Plaques en email (suite) : Mme la Maire informe le conseil qu'un courrier recommandé avec AR a été envoyé à M. WATINE pour s'accorder à l'amiable sur la somme de 1 500 € concernant la réalisation des deux plaques en email restant à réaliser.

- Copieur : Mme la Maire informe le conseil que l'ancien photocopieur est parti. Le montant de l'enlèvement était de 369,60 € TTC.
- Délibération éoliennes : Mme la Maire et M. PASDELOU ont rédigé une délibération concernant le déploiement de l'éolien sur la commune. Comme convenu lors du précédent conseil municipal, les élus s'opposent à l'unanimité à l'extension d'aérogénérateurs éoliens industriels sur la commune. La délibération a été envoyée en préfecture le 22 janvier 2021. Cette délibération a été envoyée à la mairie d'Azérables, de Bazelat et de Saint-Sébastien, ainsi qu'aux associations LENA et ADPECV. Le conseil demande à Mme la Maire de l'envoyer aussi à l'association ERICA ainsi qu'au Maire de Crozant.
- Devis pour le toit de l'église et le tubage de l'appartement de mairie : Mme la Maire et l'agente administrative nous informent que le deuxième devis pour le toit de l'église n'a toujours pas été reçu malgré les multiples relances. Pour rappel, deux devis sont nécessaires pour l'assurance AXA mais un seul a été réceptionné (entreprise MARTINET). Il en est de même pour le tubage de la cheminée de l'appartement de la mairie. Un seul devis a été reçu (GOURGUES).
- Formation : L'agent technique sera en formation CNFTP habilitation électrique BSBE les 2 et 3 mars à Saint-Vaury.
- FCTVA : Le remboursement du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) à la commune s'élève à 2 236,28 € pour le budget de l'année 2021 (il est calculé sur l'année N-2).
- Accessibilité : L'ABF nous a envoyé une dérogation d'accessibilité pour l'église. Nous restons en attente d'une autre dérogation pour l'épicerie et pour la boulangerie, se situant elles aussi dans le périmètre du patrimoine historique.
- Analyse ARS du 4 février 2021 : Un prélèvement d'eau a été effectué par l'ARS chez Mme LANTONNAT au bourg. Cette analyse nous alerte sur une coloration et une turbidité importante engendrant une non-conformité. MM. PASDELOU et MARTIN sont ainsi allés faire leurs propres analyses d'eau le lendemain au même endroit. Une eau légèrement jaunâtre a effectivement été constatée.
- Bulletin municipal : En raison d'un calendrier particulièrement chargé avec le compte administratif, le compte de gestion, le budget prévisionnel 2021 et les élections partielles qui se regroupent tous sur la même période, le bulletin municipal annuel devrait voir le jour en avril.
- Comité Botanique et Fleurissement : Un rassemblement en extérieur des membres du CBF aura lieu le dimanche 21 février à 13h pour commencer les semis sous serres et tunnels, mettre en place une dynamique de semis au sein du groupe, mais aussi pour évoquer les réflexions hivernales quant à la désignation d'une parcelle communale

suffisamment grande pour y cultiver fruits, légumes, plantes aromatiques et fleurs dans un but nourricier le plus ambitieux possible. L'année 2021 serait dévolue au travail d'étude et de planification des différentes zones permacoles à mettre en place.

- Purges : M. PASDELOU demande de l'aide aux élus pour finir de réaliser les quatre purges restantes, au bourg.
- Assistance eau : M. PASDELOU informe le conseil qu'il a eu connaissance d'un contact qui pourrait être utile concernant le sujet prioritaire de l'eau. Mme Anne Kyriacos est manager de porte-feuille en projet de rénovation de réseau d'eau chez Aqua Assistance, filiale de Suez. Le conseil demande à M. PASDELOU de prendre un contact téléphonique avec elle afin de déterminer quelles sont réellement ses compétences dans ce domaine et en quoi ces dernières pourraient être utiles à la commune.
- Rendement réseau AEP : M. PASDELOU informe le conseil qu'INFRALIM a envoyé le 17 février 2021 un courriel à l'AELB et au CD 23 afin d'apporter une correction au rendement de notre réseau AEP, jusqu'ici de 46 %. En effet, si le rendement était jusqu'à ce jour considéré comme médiocre, c'est à cause d'une méconnaissance de notre réseau d'eau par les différents partenaires et notamment INFRALIM. M. FALGUERE indique ne pas avoir initialement pris note que les volumes excédentaires entre C2 et C3 étaient simplement évacués par le trop-plein du réservoir du bourg. Le rendement du réseau, d'eau est donc désormais de 78%.
- Rénovation des canalisations fuyardes de la commune : M. PASDELOU informe le conseil qu'il a mis en concurrence le devis d'INFRALIM concernant le changement des canalisations fuyardes entre C2 et C3. Cette mise en concurrence semblait nécessaire car le montant du devis dépasse les 120 € TTC/mètre linéaire susceptibles d'être subventionnés par l'AELB. De plus, le choix technique des canalisations est inadapté à l'agressivité de notre eau communale. M. PASDELOU a donc pris contact avec IMPACT CONSEIL et VRD EAU afin d'obtenir d'autres devis. Cela étant, la phase d'analyse du projet sera tout de même à régler à INFRALIM, soit 1 400 € HT.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **lundi 15 mars 2021 à 18h**.

Mme la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h26.

Madame la Maire, Béatrice GOMES

Le 23/02/2021